



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 22 juin 2023 (18h30)
SALLE MONTGOLFIER-HOTEL DE VILLE**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	: 33	
Présents	: 22	
Votants	: 31	
Convocation et affichage	: 16/06/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Patrick SAIGNE

Etaient présents : Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Nadège COUZON, Juanita GARDIER, Danielle MAGAND, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC.

Pouvoirs : Pascal PAILHA (pouvoir à Claudie COSTE), Jérôme DOZANCE (pouvoir à François CHAUVIN), Louisa GRENOT (pouvoir à Bernard CHAMPANHET), Sophal LIM (pouvoir à Eric PLAGNAT), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Edith MANTELIN (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON).

Etaient absents et excusés : Jamal NAJI, Vincent DUGUA.

**CM-2023-102 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE
2022 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Rapporteur : Monsieur François CHAUVIN

Une fois le compte financier unique (CFU) adopté, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice, qui est égal au résultat de l'exercice et de celui éventuellement reporté au titre de l'exercice précédent.

Si ce résultat est déficitaire, il est purement et simplement reporté l'exercice suivant.

Si ce résultat est excédentaire il doit être prioritairement affecté au besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris. Pour le solde, l'assemblée fait le choix de le reporter en section de fonctionnement et/ou de l'affecter en dotation complémentaire à la section d'investissement.

Le CFU 2022 fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 1.576.744,60 €
- un besoin de financement de la section d'investissement de 3.255.853,34 €

Résultats de clôture

Fonctionnement	1 576 744,60 €
Investissement	788 512,32 €

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement	5 244 745,63 €
Recettes d'investissement	1 200 379,97 €

Besoin/Excédent de financement de la section d'investissement

Besoin de financement	3 255 853,34 €
Excédent de financement	<i>sans objet</i>

Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement 2022 devra être affecté en totalité en recettes d'investissement (C/1068).

VU l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU le compte financier unique 2022 – budget principal,

CONSIDERANT que le compte financier unique 2022 fait ressortir un excédent de fonctionnement de clôture de : 1.576.744,60 €.

CONSIDERANT que le compte financier unique 2022 fait ressortir un besoin de financement de la section d'investissement de 3.255.853,34 €, qui se décompose en :

- un excédent d'investissement de : 788.512,32 €
- des restes à réaliser sur dépenses d'investissement d'un montant de : 5.244.745,63 €
- des restes à réaliser sur recettes d'investissement d'un montant de : 1.200.379,97 €

VU l'avis favorable de la commission générale du 15 juin 2023

DÉLIBÉRÉ**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix votant pour

Et par 6 voix s'abstenant :

Claudie COSTE, Nadège COUZON, Sopal LIM, Pascal PAILHA, Eric PLAGNAT, Marc-Antoine QUENETTE

DECIDE D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement 2022 comme suit :

- affectation en totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 1.576.744,60 €, en investissement recettes (compte 1068)

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 26/06/23
Publié le : 30/06/23
Transmis en sous-préfecture le : 27/06/23
Identifiant télétransmission : 007-210700100-20230622-42414-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET